

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

**S.A.S Mobsuccess Siège social : 25, Rue du 4 Septembre – 75002 Paris – France – SIRET 809 891 583 00043 – RCS Paris 809 891 583– APE 7312Z**

**Date d'entrée en vigueur : [01/01/2021]**

### **1. Objet**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des prestations (ci-après : les « **Prestations** ») de la société Mobsuccess, telle qu'identifiée en tête des présentes (ci-après « **Mobsuccess** »), au bénéfice de l'annonceur (ci-après l'« **Annonceur**») identifié dans le devis établi par Mobsuccess (ci-après le « **Devis** »). Ces conditions générales peuvent être complétées le cas échéant par des conditions d'utilisation particulières à certaines Prestations.

Elles constituent, avec le Devis et les éventuelles conditions particulières, un ensemble contractuel indissociable (ci-après : le « **Contrat** »). En cas de contradiction, les dispositions du document contractuel de rang supérieur prévalent, par ordre de rang croissant suivant : - Les présentes conditions générales,

- Les éventuelles conditions particulières,
- Le Devis,
- Tout Devis complémentaire à l'article 2 « Commande des Prestations et acceptation des conditions générales ».

Le Contrat prévaut sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Mobsuccess.

### **2. Commande des Prestations et acceptation des conditions générales**

#### **2.1 Devis**

Un Devis est établi avant toute réalisation des Prestations. L'Annonceur dispose de la possibilité de souscrire à un ou plusieurs types de Prestations offertes par Mobsuccess, dans ce cas, Mobsuccess établit le ou les Devis nécessaires. Les Prestations sont celles décrites dans le ou les Devis acceptés par l'Annonceur selon les modalités ci-après. Toute Prestation supplémentaire demandée par celui-ci pourra faire l'objet d'un Devis complémentaire qui peut prendre la forme d'un simple email adressé par Mobsuccess à l'Annonceur depuis une adresse : @mobsuccess.com.

Lorsqu'après la signature du premier Devis, l'Annonceur souhaite commander de nouvelles Prestations à Mobsuccess, il adresse ainsi sa demande à Mobsuccess par email.

La réponse de Mobsuccess à cet email contient l'ensemble des éléments listés à l'article 3.3 « Modalités d'exécution » et vaut Devis complémentaire soumis aux conditions prévues aux présentes.

Sauf mention contraire, tout Devis émis par Mobsuccess est valable pendant 30 (trente) jours à compter de son émission. A défaut de validation par l'Annonceur dans ce délai, le



Devis sera caduc. La validation s'effectue par l'apposition de la signature de l'Annonceur sur le Devis et son envoi à Mobsuccess par tout moyen utile, y compris par email.

L'Annonceur doit fournir à Mobsuccess, avant l'établissement du Devis, tous les documents et informations nécessaires sur ses besoins, attentes et contraintes liés à sa campagne publicitaire. Si ces informations et/ou documents s'avèrent par la suite inexacts, insuffisants ou inadaptés, Mobsuccess pourra suspendre l'exécution des Prestations et émettre un nouveau Devis modifiant les conditions et modalités notamment financières prévues au Devis initial. Ce nouveau Devis sera soumis à la validation de l'Annonceur, expresse ou implicite. Toute demande de l'Annonceur d'exécuter ou de poursuivre les Prestations après réception du nouveau Devis vaudra validation de celui-ci.

En cas de modification des paramètres de l'application de l'Annonceur, tels que la dénomination, le lieu d'hébergement, son objet, ses caractéristiques techniques, le Devis s'appliquera de plein droit et automatiquement à l'Application modifiée.

## **2.2 Acceptation des conditions générales**

Toute validation du Devis, expresse ou implicite, emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et de l'Annexe RGPD, dans leur version en vigueur à la date de validation du Devis. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'Annonceur qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas commander de Prestations auprès de Mobsuccess.

## **3. Exécution des Prestations**

### **3.1 Offres de Prestations**

Mobsuccess met à disposition de l'Annonceur deux types d'offres de prestations. L'Annonceur peut décider d'opter soit pour l'une des deux offres, soit pour les deux offres cumulativement.

#### **3.1.1 Campagne de performance**

Mobsuccess propose à l'Annonceur une solution visant à optimiser la performance de sa campagne publicitaire.

Dans ce cadre, l'Annonceur définit les indicateurs de performance qu'il souhaite atteindre pour sa campagne publicitaire (par exemple : nombre déterminé de clics, téléchargements, visites ou affichages, les leads (ou contacts qualifiés générés par la campagne vers un prospect), ou les visites, mais aussi les volumes et le trafic (ci-après, ensemble, les « **Critères de performance** ») qu'il souhaite voir mis en œuvre par Mobsuccess.

Mobsuccess choisira seule les solutions techniques appropriées et les supports de diffusion susceptibles de satisfaire les Critères de performance définis par l'Annonceur.

### 3.1.2 Gestion du budget publicitaire de l'Annonceur

Mobisuccess propose à l'Annonceur une solution d'accompagnement global de gestion de sa campagne publicitaire dans le cadre d'un budget prédéfini.

Dans ce cadre, l'Annonceur définit avec Mobisuccess les Critères de performance, le budget qu'il souhaite allouer à sa campagne publicitaire, et le ou les support(s) de diffusion sur le(s)quel(s) il souhaite mettre en œuvre sa campagne publicitaire (ci-après, ensemble, les « **Paramètres de la campagne** »).

En fonction de ces Paramètres, Mobisuccess acquerra les espaces publicitaires nécessaires sur les supports de diffusion convenus avec l'Annonceur et mettra en œuvre les solutions techniques appropriées.

### 3.1.3 Dispositions communes

Mobisuccess envoie par email à l'Annonceur un rapport journalier relatif à la performance de sa campagne publicitaire.

Mobisuccess pourra avoir recours au mécanisme d'enchères publicitaires en temps réel. Il mettra alors à disposition de l'Annonceur une plateforme lui permettant d'accéder aux statistiques générées par sa campagne publicitaire.

## 3.2 Mandat

En acceptant le Devis et les présentes conditions générales, l'Annonceur donne expressément mandat à Mobisuccess notamment pour :

- l'achat des espaces publicitaires appropriées au regard des Prestations souscrites par l'Annonceur
- la souscription aux prestations de service nécessaires à la mise en œuvre de l'achat d'espaces selon les modalités convenues par les parties
- la gestion du budget publicitaire défini par les parties
- le suivi de la performance de la campagne publicitaire de l'Annonceur
- la mise en œuvre des solutions nécessaires à la satisfaction des Critères de performance et/ou des Paramètres de campagne définis dans le Devis

Ces prestations seront facturées suivant les modalités définies à l'article 4 des présentes.

## 3.3 Modalités d'exécution

Les modalités d'exécution des Prestations sont définies dans les Devis qui décrivent:

- **Dans tous les cas :**
  - l'offre et le type de Prestation choisi par l'Annonceur
  - les modalités de facturation et de règlement
  - les conditions et modalités spécifiques de chaque Prestation, à savoir :
- **En cas de campagne de performance :**
  - la durée et les Critères de performance définis par l'Annonceur.

- **En cas de gestion du budget publicitaire de l'Annonceur :**
  - la durée et les Paramètres de la campagne définis avec l'Annonceur.

### **3.4 Durée et annulation des Prestations**

#### **3.4.1 Prestations fournies pour une durée limitée**

Les parties peuvent décider que les Prestations fournies par Mobsuccess prendront fin :

- à une date choisie par les parties, ou
- lorsque le budget défini dans le Devis sera épuisé.

L'Annonceur a toutefois la possibilité de mettre un terme à l'exécution des Prestations à tout moment, sans justification, sous réserve de notification écrite de l'Annonceur par tout moyen approprié, y compris par email, au moins 48h avant la date de prise d'effet de la résolution du Contrat.

Dans cette hypothèse, l'Annonceur s'engage à régler à Mobsuccess les Prestations livrées jusqu'à la date de prise d'effet souhaitée pour la résolution du Contrat.

#### **3.4.2 Prestations fournies pour une durée illimitée**

Les parties peuvent décider que les Prestations seront fournies pour une durée illimitée. Chaque partie peut alors y mettre fin à tout moment, sans justification, sous réserve de notification écrite à l'autre partie par tout moyen approprié, y compris par email, au moins 48h avant la date de prise d'effet souhaitée pour la résolution du Contrat.

Dans cette hypothèse, l'Annonceur s'engage à régler à Mobsuccess les Prestations livrées jusqu'à la date de prise d'effet de la résolution du Contrat. La quantification des Prestations livrées s'effectue après rapprochement des statistiques obtenues par Mobsuccess, par l'Annonceur et le cas échéant, par les propriétaires des supports de diffusion utilisés.

## **4. Facturation et modalités de règlement**

### **4.1 Prix des Prestations et frais**

Le prix applicable aux Prestations commandées par l'Annonceur, de même que les éventuels acomptes ou échéances de paiement, sont indiqués dans le(s) Devis correspondant(s).

#### **4.1.1 Campagne de performance**

Mobsuccess percevra une rémunération définie dans le Devis selon les Critères de performance choisis par l'Annonceur.

#### **4.1.2 Gestion du Budget publicitaire de l'Annonceur**

Mobsuccess percevra une rémunération sous forme de commission calculée selon les Critères de performance déterminés par les parties et déterminé dans le Devis, à l'exclusion de toute autre forme de rémunération. Mobsuccess pourra percevoir de la part de l'Annonceur des dépôts de garantie préalablement à la mise en œuvre

des Prestations.

Dans certains cas, l'Annonceur pourra régler directement le vendeur d'espaces publicitaires, excluant toute possibilité pour Mobsuccess de percevoir une rémunération de la part de l'Annonceur au titre de ces achats.

#### **4.2 Facturation**

Sauf mention contraire, les factures de Mobsuccess sont payables à la fin du mois suivant leur émission.

La quantification des Prestations fournies s'effectue après rapprochement des statistiques obtenues par Mobsuccess, par l'Annonceur et le cas échéant, par les propriétaires des supports de diffusion utilisés.

#### **4.3 Retards et défauts de paiement**

Tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à Mobsuccess à son échéance au titre du Contrat entraînera automatiquement :

La suspension immédiate des Prestations en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues ;

La facturation au profit de Mobsuccess d'un intérêt de retard, dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel, au taux de 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal, assis sur le montant de la créance non réglée à l'échéance et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) € au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, dès le premier jour de retard.

### **5. Convention de preuve**

L'Annonceur reconnaît et accepte expressément :

- (i) que les données recueillies sur les équipements informatiques de Mobsuccess font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes,
- (ii) que ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les parties, notamment pour le calcul des sommes dues à Mobsuccess.

Les parties conviennent en outre qu'en cas de litige, les documents électroniques échangés entre elles (emails, messages textes ou i-messages) seront admissibles devant les tribunaux et feront preuve des données et des faits qu'ils contiennent.

### **6. Obligations de l'Annonceur**

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, l'Annonceur s'engage à respecter les obligations qui suivent :

- 6.1** L'Annonceur s'engage à fournir à Mobsuccess tous les documents, éléments, données et informations relatives aux campagnes publicitaires visées dans le Devis nécessaires à la diffusion des campagnes et plus généralement, à coopérer activement avec Mobsuccess.



L'Annonceur est informé et accepte que les Prestations ne pourront commencer que lorsque Mobsuccess disposera de l'ensemble des éléments nécessaires en fonction des Prestations souscrites par l'Annonceur.

- 6.2** L'Annonceur s'engage à informer Mobsuccess sans délai de toute difficulté d'exécution des Prestations dont il pourrait avoir connaissance, afin de permettre à Mobsuccess de prendre les mesures appropriées. Il lui appartient d'exercer la vigilance appropriée à cet égard.
- 6.3** L'Annonceur est seul responsable des documents, éléments, données et informations qu'il fournit à Mobsuccess et en particulier de leur exactitude et de leur exhaustivité. Il lui garantit qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour leur exploitation dans le cadre des Prestations.
- 6.4** L'Annonceur déclare être seul responsable de l'ensemble du contenu de ses campagnes publicitaires et des données y afférentes. Il garantit à Mobsuccess qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour la diffusion de ces contenus, que ceux-ci ne portent pas atteinte aux lois et règlements en vigueur, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers. Plus généralement, il garantit à Mobsuccess que ses campagnes publicitaires sont licites et ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits ou aux intérêts de tiers.
- 6.5** L'Annonceur garantit Mobsuccess contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que Mobsuccess pourrait subir du fait de la violation, par l'Annonceur de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes du Contrat. Il s'engage à indemniser Mobsuccess de tout préjudice qu'il subirait et à lui payer tous les frais (en ce compris frais d'avocats), charges et/ou condamnations qu'il pourrait avoir à supporter de ce fait.

## **7. Obligations de Mobsuccess**

Mobsuccess s'engage à faire ses meilleurs efforts pour atteindre les Critères de performance fixés dans le Devis. A ce titre, Mobsuccess s'engage à acquérir les espaces publicitaires qu'elle jugera appropriés en fonction de ces Critères de performance.

Mobsuccess s'engage à livrer les Prestations à l'Annonceur selon les tarifs convenus par les parties dans le Devis, et en respectant les Paramètres de la campagne lorsqu'elle intervient pour la gestion du budget publicitaire de l'Annonceur.

Mobsuccess s'engage à fournir les Prestations avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que l'Annonceur reconnaît et accepte expressément.

## **8. Limitation de responsabilité et de garantie de Mobsuccess**

- 8.1** L'intervention de Mobsuccess se limite à la fourniture des Prestations telles que décrites dans le Devis. L'Annonceur reconnaît et accepte que Mobsuccess ne lui offre aucune garantie quant au succès d'une campagne publicitaire et au volume de ventes associé à cette campagne, et ne saurait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

- 8.2** La responsabilité de Mobsuccess ne pourra pas être engagée si un tiers non autorisé

intervenait sur le paramétrage et/ou l'administration de la campagne.

**8.3** Mobsuccess ne sera en aucun cas responsable de l'exécution des services fournis par des tiers.

**8.4** S'agissant des Prestations impliquant le stockage, la reproduction ou la diffusion de contenus fournis par l'Annonceur, la responsabilité de Mobsuccess ne saurait être engagée s'il s'avère que ces contenus portent atteinte aux droits de tiers ou à la réglementation en vigueur.

Mobsuccess ne sera en outre pas responsable des éventuelles modifications de ces contenus lors de leur affichage qui seraient dues à des difficultés de compatibilité entre les différents systèmes informatiques.

**8.5** En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par Mobsuccess au titre des présentes est expressément limitée à un montant correspondant aux sommes versées par l'Annonceur au cours des six mois précédant le fait générateur de responsabilité.

## **9. Confidentialité**

Mobsuccess s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations de l'Annonceur dont elle serait destinataire qui seront expressément identifiés par l'Annonceur comme étant confidentiels.

Mobsuccess s'engage à ne pas les divulguer sans accord préalable de l'Annonceur, pendant une durée de 2 ans à compter de la fin de l'exécution des Prestations concernées. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes. Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

- dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance ;
- déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation du présent accord ;
- qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;
- dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre du Contrat.

## **10. Force majeure**

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable de quelque perte, dommage ou retard provoqué par la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence.

Les parties conviennent d'entendre également par « force majeure » au sens du présent article les faits de guerre, de terrorisme, de grève générale, de catastrophe naturelle, d'épidémie.

Chaque partie s'engage à notifier à l'autre dans les meilleurs délais, par tout moyen utile y compris par email, la survenance d'un cas de force majeure faisant obstacle à l'exécution de ses obligations. Le Contrat sera alors suspendu et les parties se réuniront pour décider des modalités de poursuite du Contrat.

Dans l'hypothèse où le cas de force majeure se poursuivrait au-delà d'une durée d'un mois, le présent contrat pourra être résolu par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans qu'aucune des parties n'ait à verser à l'autre une quelconque indemnité.

## **11. Propriété intellectuelle**

### **11.1 Propriété intellectuelle de Mobsuccess**

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par Mobsuccess sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de Mobsuccess sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

### **11.2 Propriété intellectuelle de l'Annonceur**

Les documents, éléments, données et contenus fournis par l'Annonceur à Mobsuccess, en particulier les campagnes et les éléments y étant relatifs, aux fins d'exécution des Prestations restent la seule propriété de celui-ci. Mobsuccess s'engage à les utiliser exclusivement aux fins d'exécution des Prestations, à l'exclusion de toute autre exploitation.

L'Annonceur consent à ce que les travaux accomplis par Mobsuccess pour ce dernier dans le cadre des présentes puissent être diffusés et reproduits à titre gracieux par Mobsuccess, la société Storysuccess et les différentes sociétés qu'elles contrôlent ou qui les contrôlent au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (et notamment la société Vectaury), par tout moyen et sur tout support (et notamment leur site internet, réseaux sociaux, plaquettes, et d'une manière générale, tous documents commerciaux) que Mobsuccess et/ou les sociétés susvisées pourraient être amenées à utiliser aux fins de promotion des Prestations.

## **12. Publicité**

Mobsuccess se réserve la faculté d'insérer sur toute page de son site internet et dans toute communication aux Annonceurs tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme et dans des conditions dont Mobsuccess sera seule juge.

## **13. Références commerciales**

L'Annonceur autorise expressément Mobsuccess à faire usage de son nom, sa marque, son logo et les références de son application, à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit.

## **14. Langue**

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs

langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

#### **15. Modifications**

Mobsuccess se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les conditions applicables à des Prestations données seront celles en vigueur à la date de la validation du Devis par l'Annonceur.

#### **16. Loi applicable et juridiction**

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris (France) seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.